

Bilan du café citoyen sur le comité des fêtes

Les deux cafés citoyens des 4 et 7 mars derniers sur le sujet d'un futur comité des fêtes ont fait l'objet de 111 contributions sur l'espace de concertation Colidée.

Un grand merci à vous tous les Mondonvillois et Mondonvilloises pour votre participation active. Comme annoncé lors des cafés citoyens, nous vous proposons une synthèse de tous nos échanges par thématique.

Qu'attendez-vous d'un Comité des Fêtes (CdF) à Mondonville (animations et ambitions) ?

La nécessité d'un CdF ne fait aucun doute, notamment en terme de développement du lien social et intergénérationnel, de désir d'implication des mondonvillois, de dynamisation de la vie communale, mais aussi pour ce qui est d'une coordination plus visible et cohérente des événements proposés entre les divers acteurs de la ville : mairie, associations, écoles, CAJ, etc... et du soutien mutuel espéré par chacun d'entre eux.

La fréquence des manifestations souhaitée pour animer la commune est variable, de mensuelle à trimestrielle, mais il est clair que les contributeurs comptent sur un CdF pour multiplier les actions conviviales et leur variété : course à pied, nettoyage de la ville, sensibilisation à la sécurité routière... en plus des festivités habituellement organisées par une telle structure.

La question d'un partenariat avec d'autres communes a aussi été soulevée, notamment avec Aussonne. Un « intervillages » jadis organisé par cinq communes alentour a laissé un arrière-goût de « reviens-y » dans plusieurs contributions !

Association « ordinaire » : Quels avantages et inconvénients voyez-vous pour ce type de structure ? Association para-municipale : Quels avantages et inconvénients voyez-vous pour ce type de structure ?

Même si le rôle de la Mairie quant à son indispensable soutien logistique et financier - voire humain, ne fait aucun doute, les avis sont partagés concernant l'implication de celle-ci dans le CdF, et la question de l'alternative entre association paramunicipale ou « ordinaire » se pose plus ou moins, car à la crainte du manque de moyens s'oppose souvent celle d'être sous la mainmise de la mairie avec une perte d'autonomie décisionnelle.

Cependant, et compte tenu d'un nouveau démarrage « ex nihilo » du CdF, les contributeurs et contributrices retiennent principalement les avantages d'une implication forte de la mairie, y compris, en plus des éléments évoqués ci-dessus, pour des raisons de stabilité administrative et fonctionnelle.

Il a été aussi souligné que la représentation des organes décisionnels d'un CdF paramunicipal serait collégiale et participative, incluant notamment toutes les associations, et que sa gestion devrait ainsi être équilibrée.

En conclusion la solution presque unanimement retenue serait de constituer une association paramunicipale provisoire (pendant la durée du mandat), le temps de mettre en place un CdF pleinement opérationnel.

Quelle place pour les Mondonvillois motivés (rôle des associations, des jeunes, d'éventuels partenaires...) ?

Ont été évoquées la participation des jeunes (y compris au conseil d'administration si possible), des commerçants, des associations bien sûr.

Une autre question a été évoquée portant sur l'intitulé du Comité des Fêtes et sur la pertinence à le rendre plus ouvert : un « Comité d'Animation » ?

Les mondonvillois intéressés par une implication dans le CdF peuvent encore se manifester jusqu'au 6 mai prochain en s'inscrivant sur le site de la mairie à l'adresse : www.mondonville.fr/cafes-citoyens, menu déroulant « thème 1 : Un comité des fêtes pour redynamiser la vie locale ?! »

Et maintenant ?

Dans un premier temps et jusqu'au 6 mai, nous recherchons des volontaires pour s'impliquer dans la création du futur comité des fêtes. C'est ce groupe de volontaires qui pourra prendre la décision de la création d'une association para-municipale ou "ordinaire".

Plus d'informations vous seront données une fois le groupe constitué !